

### 1. Bases contractuelles

Pour la fourniture de prestations de formation par Siemens Schweiz AG sont exclusivement valides les présentes conditions commerciales générales, à moins qu'il n'en ait été expressément convenu autrement par écrit avec le client dans une offre spéciale, dans la confirmation de commande ou dans le contrat. Au moment de la passation de commande ou au plus tard au début du cours, le client reconnaît les présentes conditions commerciales générales.

### 2. Cours fournis

Siemens Schweiz AG assure le cours réservé comme décrit dans le programme de cours, la liste tarifaire des cours, l'offre, la confirmation de commande ou le contrat. Siemens Schweiz AG fournit les documents, le matériel de travail et les outils techniques nécessaires pour accompagner le cours ainsi qu'une attestation de participation au cours ou un certificat. Sous réserve toutefois de modifications des données du cours, de changement de lieu et de dates ainsi que du remplacement de l'intervenant. En particulier, Siemens Schweiz AG peut développer un cours sans l'annoncer préalablement ou l'adapter à l'état actuel de la technique. Cela peut se traduire par des différences par rapport au descriptif du cours.

#### 2.1 Cours avec inscription individuelle

Tous les cours identifiés par "Prix par personne" dans le programme de cours / la liste tarifaire des cours, peuvent être réservés pour des participants individuels. Sauf indication contraire dans le descriptif, Siemens Schweiz AG organise ces cours dans ses propres locaux ou dans des locaux loués. Le nombre de participants à chaque cours est limité. Le nombre maximum de participants respectif est indiqué dans le descriptif du cours. Si le nombre d'inscriptions dépasse largement ce chiffre, Siemens Schweiz AG s'efforce de proposer une alternative.

### 3. Annulation, absence et changement de réservation

#### 3.1 Annulation de date par Siemens Schweiz AG

Siemens Schweiz AG peut, à tout moment, annuler une date en raison de la maladie d'un intervenant ou pour tout autre motif grave. Pour les cours avec inscription individuelle, l'annulation est également possible si le nombre minimum de participants n'est pas atteint. Le nombre minimum de participants est indiqué dans les descriptifs de cours respectifs. Avant d'exercer son droit de résiliation, Siemens Schweiz AG s'efforcera chaque fois de proposer une alternative, c'est-à-dire de consulter le client individuel afin de le transférer à une autre date ou à un autre lieu de cours. Dans ce cas, le client est en droit, à sa convenance, de choisir une nouvelle date, sans frais pour lui, ou de renoncer à la date et d'annuler l'inscription, sans frais. Aucune autre prétention ne peut être formulée dans ce cadre.

#### 3.2 Annulation, absence, changement de réservation de la part du client

Les annulations par les clients individuels doivent être communiquées à Siemens Schweiz AG au moins 10 jours ouvrables avant le début de la date de cours confirmée. En cas d'annulation plus tardive, d'absence ou d'interruption de la participation avant la fin, Siemens Schweiz AG se réserve le droit de facturer la totalité des frais de cours.

### 4. Prestations

L'offre détaillée des prestations pour le prix indiqué figure dans les programmes de cours / les tarifs des cours respectifs. Sauf dispositions contraire, le prix du cours englobe les prestations suivantes :

- Local du cours
- Infrastructure nécessaire
- Réalisation du cours, intervenant

- Documentation de cours
  - Attestation de cours et/ou certificat
- Lorsque les cours se déroulent chez le client, d'autres coûts peuvent survenir, tels que les frais de déplacement, les repas et les éventuels frais de nuitée du formateur.

#### 4.1 Prestation du client dans le cas de déroulement du cours chez le client

Les formations avec une partie théorique doivent se dérouler dans un local avec fenêtre et suffisamment de place pour une table et des chaises, en fonction du nombre de participants. L'infrastructure nécessaire, telle que l'accès WLAN, le projecteur, les tableaux à feuilles mobiles, les tableaux blancs et les tableaux à punaises, doit être mise à disposition gratuitement par le client. Le client est responsable de l'organisation des collations durant les pauses et le repas de midi ainsi que de la mise à disposition d'eau potable dans la salle de formation.

Lorsque la formation comprend une partie pratique sur/dans l'installation ou avec des systèmes/dispositifs, les règles de sécurité doivent être observées et respectées. Si nécessaire, l'accès des participants respectifs doit être organisé par le client.

#### 4.2 Langues

Le programme de cours / la liste tarifaire indique la langue dans laquelle le cours est proposé. Sur demande et avec des frais correspondants, les cours peuvent également être proposés dans une autre langue que celle dans laquelle ils sont annoncés. Les détails sont à convenir avec l'administration du cours.

### 5. Prix

Tous les prix sont indiqués en francs suisses, hors taxe sur la valeur ajoutée. Les prix des cours figurent dans le programme de cours / la liste tarifaire actuellement en vigueur. Les prix des cours ne comprennent pas les frais d'hébergement, de nourriture, de logement et de voyage. Si l'annulation n'a pas été reçue par écrit au moins 10 jours ouvrables avant le début du cours, le prix total sera facturé pour les places de cours non occupées.

### 6. Conditions de paiement

Sauf convention contraire, les factures sont exigibles immédiatement et doivent être réglées au plus tard le 30<sup>e</sup> jour après la date de facturation, sans escompte et sans autre réduction. Le paiement doit être effectué conformément aux indications figurant sur la facture. Le paiement est considéré comme effectué lorsque le montant dû a été crédité sur le compte correspondant de Siemens Schweiz AG.

Le règlement de facture par compensation de créances n'est pas autorisé.

### 7. Protection des données, divulgation de la relation commerciale, des données et informations

Le client autorise Siemens Schweiz AG à enregistrer les données de contact du client, y compris le nom, le numéro de téléphone, l'adresse e-mail ainsi que les noms des participants. Ces informations sont traitées et utilisées exclusivement dans le cadre de la relation commerciale existante ou de la participation à des cours.

Le client accepte en outre que l'ensemble des données et informations nécessaires pour la relation commerciale ou qui en découlent, notamment les documents et dossiers contractuels, ainsi que toutes les données et informations du client, le concernant ainsi que les participants, qui sont nécessaires à l'exécution des obligations contractuelles, soient conservées, y compris en dehors de la Suisse. En outre, toutes ces données et informations peuvent être communiquées à la société Siemens AG ainsi qu'à ses sociétés affiliées en vertu du droit des sociétés, notamment pour la fourniture de prestations, pour satisfaire aux exigences légales ou pour des audits internes de Siemens et/ou à

des fins de surveillance, et peuvent être divulguées pour un traitement approprié. Cela se fera toujours dans le respect de toutes les lois applicables en matière de protection des données.

### 8. Droits de propriété intellectuelle

La documentation fournie est exclusivement personnelle. Les documents ou des parties de ces documents ne doivent pas être reproduits, imprimés, traduits ou transmis à des tiers. La reproduction, la modification électronique, la diffusion ou l'utilisation en vue d'une transmission interne ou externe des documents, sous quelque forme que ce soit – y compris à des fins d'organisation de cours – est soumise à l'autorisation écrite de Siemens Schweiz AG. Ces documents englobent aussi toutes les sources de connaissances et tous les systèmes d'apprentissage électroniques qui ont été mis à la disposition des participants. Les contrevenants peuvent être tenus de payer des dommages-intérêts.

Le logiciel mis à disposition par Siemens Schweiz AG à des fins de formation doit être utilisé exclusivement dans le cadre du cours à des fins de formation et il ne doit pas être copié en tout ou en partie, ni être rendu utilisable ou divulgué de toute autre manière non autorisée.

Les droits de propriété intellectuelle indiqués au point 8 s'appliquent également dans le cas où des documents et/ou logiciels de tiers sont utilisés.

### 9. Prescriptions relatives à la sécurité et à la prévention des accidents

Chaque client est responsable du respect des consignes de sécurité, du règlement intérieur et de prévention des accidents, qui sont applicables au lieu où se tiennent les cours et ont été communiquées aux participants.

### 10. Obligations du client

Le client est tenu de formuler sans délai ses contestations afin qu'une aide immédiate puisse être apportée. En plus de la notification directe, Siemens Schweiz AG propose une enquête auprès des participants à chaque cours.

Si des matériels et logiciels sont confiés aux participants dans le cadre du cours, les modes d'emploi et/ou les instructions/manuels fournis doivent être pris en compte. Les participants seront informés si ces outils font partie du cours et peuvent être conservés ou si Siemens Schweiz AG les fournit uniquement à titre de prêt pour la participation au cours sur place.

Les supports de données apportés par les participants ne doivent pas être utilisés sur les ordinateurs ou en liaison avec les ordinateurs de Siemens Schweiz AG.

### 11. Responsabilité

Toutes les prétentions du client autres que celles expressément mentionnées dans les présentes conditions contractuelles générales, quel que soit le fondement juridique sur lequel elles reposent, en particulier toutes les demandes de dommages et intérêts, de réduction de prix, d'annulation ou de résiliation du contrat qui ne sont pas expressément mentionnées, sont exclues. En aucun cas, le client ne peut prétendre à des dommages et intérêts qui pourraient être causés par des logiciels malveillants sur des fichiers copiés.

Siemens n'est pas responsable des objets personnels des participants au cours.

Cette exclusion de responsabilité ne s'applique pas en cas d'intention illégale ou lorsqu'elle est contraire au droit impératif.

### 12. Droit applicable et juridiction compétente

Le contrat est soumis au droit matériel suisse.

Le tribunal compétent pour le client et Siemens Schweiz AG est Zurich. Siemens Schweiz AG est également autorisé à poursuivre le client à son domicile / siège social.